

## École Régionale des Beaux-Arts - Conservatoire National de Région - Relèvement des tarifs d'inscription pour l'année scolaire 1991-1992

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Sur avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une augmentation de l'ordre de 5 % des tarifs d'inscription à l' École Régionale des Beaux-Arts et au Conservatoire National de Région.

Ces tarifs applicables pour l'année scolaire 1991-1992 seraient les suivants :

### A. École Régionale des Beaux-Arts

Droits payables en une seule fois au début de l'année scolaire

	Bisontins		Non Bisontins	
	1990-1991	1991-1992	1990-1991	1991-1992
Cycle traditionnel	880 F	925 F	1 800 F	1 900 F
Cours du soir	945 F	990 F	1 920 F	2 010 F
Cours périscolaires (mercredi après-midi)	470 F	490 F	960 F	1 000 F
Auditeurs libres et stagiaires	680 F	715 F	1 430 F	1 500 F

### B. Conservatoire National de Région

	Bisontins		Non Bisontins	
	1990-1991	1991-1992	1990-1991	1991-1992
<b>Tarif 1</b> Formation musicale, chorale	320 F	330 F	940 F	985 F
<b>Tarif 2</b> Formation musicale + instrument, instrument seul, écriture, direction d'orchestre, musique de chambre, atelier jazz, ensembles, art dramatique	525 F	550 F	1 200 F	1 260 F
<b>Tarif 3</b> Piano, orgue, harpe, chant, danse, clavecin	880 F	920 F	1 760 F	1 850 F

Il est proposé :

- de porter le droit de scolarité (frais de dossiers, photocopies, enveloppes, timbrages...) de 50 F à 55 F pour l'année scolaire 1991-1992,

- de maintenir les tarifs de location des instruments au taux actuel, soit :

- |  |            |
|--|------------|
| 1. cor, trompette, trombone, violon, alto, clarinette, flûte | 95 F/mois  |
| 2. violoncelle, contrebasse, hautbois, basson, saxophone     | 105 F/mois |

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

**M. TOURRAIN :** Je voulais savoir si l'application de tarifs différentiels pour les non Bisontins était de même pratique dans les autres écoles régionales des Beaux-Arts ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui.

**M. TOURRAIN** : C'est oui avec sûreté ou oui peut-être ? On aide Douroula, on pourrait aider également Chouzelot ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ils n'entrent pas tout à fait au même niveau.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.